

COMPTE-RENDU DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 18 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 8
Membres présents : 6
Suffrages exprimés : 6

Date de la convocation : 07 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 mars à 18h00, le Comité de la Caisse des Ecoles de TAISSY, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TIAFFAY Patrice, Adjoint Délégué.

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf Mme DENHEZ et Mr LAMIRAULT (excusé)

SECRETAIRE de SEANCE : Mme MATTEI Séverine

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la dernière réunion du Comité,
- Compte Administratif 2021,
- Affectation définitive des résultats 2021,
- Compte de Gestion 2021,
- Budget Primitif 2022,
- Marché public de restauration 2022,
- Adhésion à la mission RGPD,
- Créations d'emplois,
- Point sur la crèche, l'accueil périscolaire et extrascolaire,
- Questions diverses

Compte-rendu de la dernière réunion de Comité :

Le Comité approuve le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2021.

N° 01/D/22 : Compte Administratif 2021 :

Le Comité, réuni sous la présidence de Monsieur TIAFFAY Patrice, Adjoint Délégué, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur BARRIER Patrice, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2022	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Solde 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
Section fonctionnement	565 065,41	543 681,18	- 21 384,23	63 461,71	0,00	42 077,48
Section investissement	13 371,77	0,00	- 13 371,77	889,88	0,00	- 12 481,89
Total	578 437,18	543 681,18	- 34 756,00	64 351,59	0,00	29 595,59

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 02/D/22 : Affectation des résultats de l'exercice 2021 :

(sans reprise anticipée et après vote du Compte Administratif)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-15,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu l'état des restes à réaliser,

Considérant que le budget de l'exercice 2021 comportait un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 14 177,00 €,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 42 077,48 €
- un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de - 12 481,8975 €

Après en avoir délibéré, le Comité de la Caisse des Ecoles,

Décide :

* D'affecter au budget de l'exercice 2022 l'excédent de 42 077,48 € comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 29 595,59 €
- affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement du montant de 12 481,89 €

* D'inscrire ces crédits dans le prochain budget B.P. 2022.

N° 03/D/22 : Compte de Gestion 2021 dressé par M. CASABIANCA :

Le Comité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 04/D/22 : Budget Primitif 2022 :

Le Comité, réuni sous la présidence de Monsieur TIAFFAY Patrice, Adjoint Délégué, délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2022 suivant :

Fonctionnement	Dépenses	625 075,00 €
	Recettes	625 075,00 €
Investissement	Dépenses	19 027,00 €
	Recettes	19 027,00 €

Marché public de restauration 2022 :

Nous avons renouvelé notre marché public de restauration pour l'année 2022. Un seul candidat a répondu à notre appel d'offre, la société.

Les prix acceptés sont donc les suivants :

	Montant T.T.C.
Repas Enfant Maternelle	2,73 €
Repas Enfant Elémentaire	2,83 €
Repas Adulte	3,31 €
Repas Enfant Individuel Froid Maternelle	4,31 €
Repas Enfant Individuel Froid Primaire	4,41 €
Repas Crèche	3,00 €
Plat Témoin Crèche	1,33 €
Plat Témoin Fromage	1,00 €
Plat Témoin Pâtisserie	0,65 €
Barquette de Légumes	2,06 €

La fourniture du pain est toujours assurée par la Petite Boulangerie de Taissy.

N° 05/D/22 : Adhésion à la mission RGPD du Centre de Gestion de la Marne :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 202137 du 8 novembre 2021 et la 202201 du 28 janvier 2022 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

L'Adjoint Délégué rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la Caisse des Ecoles, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à Caisse des Ecoles pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour Caisse des Ecoles au titre de l'exercice 2022 est de 400,00 €.

Ce coût est susceptible d'être réévalué chaque année par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le Comité, après en avoir délibéré décide :

* d'autoriser l'Adjoint Délégué à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,

* d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

N° 06/D/22 : Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe :

L'Adjoint Délégué rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe, en raison d'avancements de grade,

L'Adjoint Délégué propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe permanent à raison de 35/35^{èmes} à compter du 01 juillet 2022.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 - frais de personnel et frais assimilés.

N° 07/D/22 : Création d'un poste d'Agent Technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences :

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un emploi C.E.C. pour une période de 6 mois renouvelable, avec une quotité de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération au S.M.I.C. à compter du 01 avril 2022 pour assurer les fonctions d'Adjoint Technique sur les divers secteurs de la Caisse des Ecoles,

- d'autoriser Monsieur TIAFFAY à signer au nom et pour le compte de la Caisse des Ecoles les conventions avec la Mission Locale, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Point sur la crèche :

En fin d'année : spectacle d'une personne bénévole (retraîtée de la petite enfance) sur le voyage ; participation de la déco de Noël de la Mairie avec les services techniques ; organisation d'un goûter pour les enfants de la crèche.

En début d'année : accueil de 6 nouveaux bébés ; début d'année compliqué avec le covid par rapport au personnel et aux enfants (fermeture de la crèche 1 semaine car 3 cas positifs) ; accueil de stagiaires EJE au sein de la Mairie afin de découvrir la commune, en particulier les services liés à la petite enfance et aux familles ; organisation du carnaval de la crèche avec défilé dans la CDE et crêpes au goûter, accueil d'une élève EJE de l'IRTS.

Commission crèche : nous avons 11 départs de la crèche sur 22 enfants (10 scolarisés et 1 déménagement). 7 dossiers Taisotins ont été sélectionnés (6 bébés et un grand), attente de confirmation de la part des parents (une autre commission va avoir lieu en fonction des réponses des familles et des autres dossiers reçus).

Réunion d'équipe où il est question de la relance du projet langage des signes qui est à l'abandon depuis l'arrêt de l'intervention de la bénévole formée à cette pratique. C'est une professionnelle de la crèche qui s'est proposé de s'auto-former afin d'animer les ateliers 1 fois par semaine.

Point sur l'accueil périscolaire et extrascolaire :

Périscolaire :

- ✚ Réunion avec le personnel suite au questionnaire de satisfaction proposé aux parents. Beaucoup de remarques étaient pertinentes. Des solutions et améliorations ont été proposées et vont être mises en place dès que possible.
- ✚ Mois de janvier perturbé par le Covid, tant au niveau des enfants que des encadrants, animateurs ou maîtresses. Cela a donc entraîné des fermetures de classes à répétition.
- ✚ Encore maintenant, il faut jongler avec les arrêts maladie et les absences du personnel afin de garantir au mieux l'encadrement des enfants.
- ✚ Afin de palier à deux longs arrêts, une réorganisation en interne a été mise en place, des heures complémentaires sont effectuées et une nouvelle animatrice a été recrutée. Nous sommes également à la recherche d'un responsable adjoint.

Vacances de février :

- ✚ Des animations prévues ont dû être annulées au dernier moment, notamment les matinées patinoires pour les grands à cause de l'absence de deux personnels et il a fallu palier à des remplacements de personnel
- Fréquentation : moyenne de 9 enfants pour les maternels et de 15 enfants pour les primaires la 1^{ère} semaine ; moyenne de 8 enfants pour les maternels et de 18 enfants pour les primaires la 2^e semaine. Thèmes proposés : les JO d'hiver pour la 1^{ère} semaine. L'hiver (maternels) et les JO (primaires) pour la 2^e semaine.

Vacances de printemps :

- ✚ Un thème commun aux deux centres sur les deux semaines : Nage ou Cool !
- ✚ Jeudi 14 avril : atelier Bricks 4 kidz pour les deux centres
- ✚ Mardi 19 avril : atelier Savants fous pour les deux centres

Questions diverses :

* Les membres parents du Comité ont stipulé que les enfants ont très apprécié la journée organisée au Fort de Montbré en partenariat avec l'association Block Race. Pour les prochaines sorties, une sollicitation de parents pour accompagner les enfants a été proposée.

BARRIER Patrice	TIAFFAY Patrice	DENHEZ Delphine
DESCHAMPS Isabelle	LAMIRAULT Cédric	BASQUIN Sandra
MATTEI Séverine	TISSERAND Damien	